REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
Circonscription de VIRE

COMMUNE LES MONTS D'AUNAY
ARRÊTÉ MUNICIPAL

Arrêté N° MA-ART-2020-021

OBJET : Arrêté d'autorisation de pose d'une nacelle

Le Maire des Monts d'Aunay,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales ;
Vu la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu les articles L.2121-1 et 2122-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;
Vu l'article R.644-2 du Code Pénal ;

Considérant la demande de pose d'une nacelle présentée par l'entreprise PENNERAS, domiciliée à St Georges d'Aunay, Seulline devant le 2 rue de Caen, le 10 rue du 12 juin, les 4 et 5 rue d'Harcourt et la Place de l'Hôtel de Ville à Aunay-sur-Odon, commune déléguée des Monts d'Aunay, les 24 et 25 février 2020 pour des travaux de réfection de couverture ;

ARRÊTE

Article 1 – L'entreprise PENNERAS est autorisée à poser une nacelle aux différents endroits mentionnés ci-dessus entre les 24 et 25 février 2020.

Article 2 – L'entreprise PENNERAS doit s'assurer de la protection des usagers de la voie publique, de leurs biens, maintenir une utilisation sécurisée du trottoir pour les piétons ou si la largeur est insuffisante (inférieure à 1m40), les dévier sur le trottoir le long de l'église.

Article 3 – L'entreprise PENNERAS est chargée de la signalisation règlementaire à chaque endroit de pose de la nacelle.

Article 4 – Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 5 – L'ampliation du présent arrêté sera adressée à :
- Monsieur le chef de Brigade de Gendarmerie des Monts d'Aunay,
- L'Agent Surveillant de la Voie Publique,
- Monsieur PENNERAS,

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait aux Monts d'Aunay, le 13 février 2020.

Pour extrait certifié conforme
le Maire, M. Pierre LEFEVRE

MAIRIE DE LES MONTS D'AUNAY (CALVADOS)